

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2026/117**

**CONVENTION DE MISE A DIPOSTION DE LOCAUX PROFESSIONNELS
AVEC LA COMMUNE DE LA CLUSAZ**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/108 en date du 16 juillet 2026 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Considérant que la Commune de La Clusaz doit assurer la continuité du service public d'accueil de jeunes enfants pendant la réalisation des travaux du Pôle Indoor ;

Considérant que les nuisances engendrées par ce chantier nécessitent la relocalisation temporaire et partielle de la crèche municipale de La Clusaz ;

Considérant que la Commune de Thônes dispose de locaux adaptés permettant d'accueillir temporairement ce service dans l'Espace Petite Enfance situé rue du Mont Charvin à Thônes ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de SIGNER une convention de mise à disposition de locaux professionnels avec la commune de LA CLUSAZ pour l'accueil temporaire de la crèche municipale de La Clusaz dans les locaux de l'Espace Petite Enfance de Thônes.

ARTICLE 2 : La convention est conclue pour une durée de trois mois à compter du 15 septembre 2026.

ARTICLE 3 : La Commune de La Clusaz versera à la Commune de Thônes une redevance forfaitaire de 12 500 euros au titre de la mise à disposition des locaux.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 10 septembre 2026

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 14 SEP. 2026 ET
PUBLICATION LE 14 SEP. 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON

